

PROCES-VERBAL du Conseil d'Administration du CCAS Du 18 juin 2025 à 10h30

1/ COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PRECEDENT

1.1-Compte-rendu de la séance du 08 avril 2025 (annexe 1.1)

Monsieur le Vice-Président propose aux membres de l'assemblée d'approuver le compte-rendu de la réunion du Conseil d'Administration du CCAS qui s'est tenu 08 avril 2025, tel que joint en annexe 1.1.

Le compte-rendu a été approuvé à l'unanimité par les membres de l'assemblée.

2/ ACTION SOCIALE & SOLIDARITÉ

2.1- Demandes d'aides financières

AS/CESF	Famille	Age	Situation Familiale	Nombre Pers Foyer	Revenus	Charges Fixes €	Loyer €	Quotient/UC €	Nature demande	Montant de la dette €	Montant de l'aide demandée €	Destinataire	Décision CA €€
TEIL Isabelle	D	45	IAE	3	704.23€ (APL+RLS+RSA socle)	392.19€	292.40€	454.47€	ENERGIE+ LOYER	963.24€	292.46€	Engie et SA Patrimoine	Acceptée
Entendu l'exposé de la situation de la Famille D et après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide : - D'accorder une aide de 292.46€ :150.67€ pour la dette à Engie et 141.79€ pour la dette à SA Patrimoine de la famille D - D'autoriser le receveur municipal à virer ces sommes directement sur le compte d'ENGIE et SA Patrimoine Votée à l'unanimité													
TEIL Isabelle	M	58	I	1	1179.06€ (APL+AAH+RLS+PI+rente accident travail)	572.96€	377.96€	1009.30 €	LOYER	683.27€	300.00€	Promologis	Ajournée
La personne ne s'est pas présentée au rendez-vous proposé par le travailleur social du CCAS (1^{ère} présentation de ce dossier au CA) Entendu l'exposé de la situation de la Famille M et après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide : D'ajourner la demande d'aide de 300 € pour Promologis Votée à l'unanimité													
TEIL Isabelle	G	35	IAE	2	1213.50€ (APL, ASF, RLS, RSA)	762.16€	359.43€	594.61€	LOYER	736.58€	300.00€	Altéal	Ajournée

La personne ne s'est pas présentée au rendez-vous proposé par le travailleur social du CCAS (1^{ère} présentation de ce dossier au CA)
Entendu l'exposé de la situation de la Famille G et après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide :

- D'ajourner la demande d'aide de 300 € pour ALTEAL

Votée à l'unanimité

TEIL Isabelle	Z	56	IAE	4	1980.44€ (APL, AAH, CF, RLS, AF)	1050.36€	552.07€	657.64€	ENERGIE	1658.43 €	300.00€	Engie	Acceptée
------------------	---	----	-----	---	---	----------	---------	---------	---------	--------------	---------	-------	----------

Un administrateur interroge sur l'absence de participation financière des enfants adultes de la famille

Entendu l'exposé de la situation de la Famille Z et après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide :

- D'accorder une aide de 300.00€ pour la dette de la famille Z
- D'autoriser le receveur municipal à virer cette somme directement sur le compte d'ENGIE

Votée à la majorité 1 abstention

GRANGE Nadine	E	59	I	1	879.63€ (APL+Franc e TRAVAIL+R LS)	1170.15€	325.63€	812.63€	ENERGIE	713.79€	300.00€	EDF	Acceptée
------------------	---	----	---	---	--	----------	---------	---------	---------	---------	---------	-----	----------

Entendu l'exposé de la situation de la Famille E et après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide :

- D'accorder une aide de 300.00€ pour la dette de la famille E
- D'autoriser le receveur municipal à virer cette somme directement sur le compte d'EDF

Votée à l'unanimité

ABADIE Catherine	K	38	CAE	8	2328.00€ (APL+RLS+ PAJE+PF+ RSA+reven us)	1094.00€	598.00€	458.72€	LOYER	258.00€	258.00€	Promologis	Acceptée
---------------------	---	----	-----	---	---	----------	---------	---------	-------	---------	---------	------------	----------

Entendu l'exposé de la situation de la Famille K et après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide :

- D'accorder une aide de 258.00€ pour la dette de la famille k
- D'autoriser le receveur municipal à virer cette somme directement sur le compte de Promologis

Votée à l'unanimité

ABADIE Catherine	F	59	IAE	2	652.00€ (chômage +prime d'activité+ salaire)	851.00€	500.00€	652.00€	LOYER	4227.00 €	300.00€	Promologis	Acceptée
---------------------	---	----	-----	---	--	---------	---------	---------	-------	--------------	---------	------------	----------

Entendu l'exposé de la situation de la Famille F et après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide :

- D'accorder une aide de 300.00€ pour la dette de la famille F
- D'autoriser le receveur municipal à virer cette somme directement sur le compte de Promologis

Votée à l'unanimité

LAFORGE Hélène	DI	31	IAE	2	619.00€ (APL+RLS+ PA+PSD)	638.00€	386.00€	188.00€	LOYER	294.56€	294.56€	Toulouse Métropole Habitat	Acceptée
-------------------	----	----	-----	---	---------------------------------	---------	---------	---------	-------	---------	---------	----------------------------------	----------

Entendu l'exposé de la situation de la Famille DI et après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide :

- D'accorder une aide de 294.56€ pour la dette de la famille DI
- D'autoriser le receveur municipal à virer cette somme directement sur le compte de Toulouse métropole habitat

Votée à l'unanimité

TAURYNIA Julie	L	36	IAE	4	2140.00€ (APL+ASF+ CF+RLS+P F+RSA)	995.09€	631.68€	727.25€	ENERGIE	1269.12 €	300.00€	Engie	Acceptée
Entendu l'exposé de la situation de la Famille L et après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide : - D'accorder une aide de 300.00€ pour la dette de la famille L - D'autoriser le receveur municipal à virer cette somme directement sur le compte d'ENGIE Votée à l'unanimité													
FIORI Pascale	FD	61	IAA	2	1390.91€ (APL+AAH+ RLS)	990.17€	550.29€	688.88€	LOYER	460.59€	300.00€	Promologis	Acceptée
Trois administrateurs interrogent sur l'absence de participation financière de l'enfant adulte ayant des revenus Entendu l'exposé de la situation de la Famille FD et après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide : - D'accorder une aide de 300.00€ pour la dette de la famille FD - D'autoriser le receveur municipal à virer cette somme directement sur le compte de Promologis Votée à la majorité ,2 abstentions et 1 voix contre.													

AEEH : Allocation Education Enfant Handicapé
AF : Allocations Familiales
AL : Allocation Logement
APL : Allocation Personnalisée au Logement
ARE : Allocation de Retour à l'Emploi
ASF : Allocation de Soutien Familial
ASS : Allocation de solidarité spécifique
CF : Complément Familial
IJ : Indemnités Journalières

MVA : Majoration pour la vie Autonome (complément AAH)
PA : Pension Alimentaire
PAJE : Prestation Accueil Jeune Enfant
PF : Prestations Familiales
PPEE : Pension Partagée d'Education à l'Enfant
PI : Pension Invalidité
PR : Pension Réversion
RSA : Revenu de Solidarité Active
RAT : Rente Accident du Travail

3/ FINANCES

3.1- Approbation du compte de gestion 2024 (annexe 3.1)

Rapporteur : Bernard DEVAY

Le Conseil d'Administration du CCAS est appelé à se prononcer sur le Compte de Gestion – BUDGET CCAS établi pour l'exercice 2024 par le Receveur Municipal.

Le Receveur Municipal est tenu, chaque année, de rendre compte de sa gestion en vue de présenter dans un document unique toutes les opérations de recettes et de dépenses effectuées par ses soins du 1^{er} janvier au 31 décembre et pendant la journée complémentaire concernant la section de fonctionnement.

Considérant que le Compte de Gestion 2024 – Budget CCAS, présenté par le Receveur Municipal à Monsieur le Maire, concorde avec le Compte Administratif 2024- budget CCAS qui vous sera présenté en suivant après cette délibération, je sou mets à votre approbation le présent compte de gestion.

Après s'être fait présenter le Budget Primitif – CCAS de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 concernant les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Entendu cet exposé, il est proposé aux membres du Conseil d'Administration :

- de déclarer que le Compte de Gestion – budget CCAS dressé pour l'exercice 2024 par le Receveur Municipal n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;
- d'approuver ce Compte de Gestion 2024 du Receveur Municipal ;
- de donner délégation au Président pour signer ce Compte de Gestion et intervenir auprès de toutes autorités pour la clôture de l'exercice 2024.

Voté à l'unanimité

3.2- Vote du compte administratif 2024 (annexe 3.2)

Rapporteur : Bernard DEVAY

Conformément à l'article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'arrêté des comptes de la Collectivité est constitué par le vote de l'organe délibérant du Compte Administratif et ce au plus tard avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

Les résultats du Compte Administratif 2024 - budget CCAS se présentent de la manière suivante :

En €	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Titres de recettes émis	10 077.38	257 138.72	267 216.10
DÉPENSES			
Mandats émis	2027.42	305 652.85	307 680.27
RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024			
Excédent	8049.96	0	
Déficit	0	48 514.13	40 464.17
RÉSULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT (2023)			
Excédent	38 656.91	79 407.14	
Déficit	0	0	
RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024			
Excédent	46 706.87	30 893.02	77 599.88
Déficit			
RESTE A REALISER INVESTISSEMENT			
Recettes	0 €		
Dépenses	0€		
Besoin de financement	0€		

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur le Compte Administratif joint en annexe établi suivant l'instruction comptable M14.

Entendu cet exposé, Monsieur le Vice-Président s'étant absenté de la séance pendant le vote, il est proposé aux membres du Conseil d'Administration :

- d'adopter le Compte Administratif 2024 du budget CCAS
- d'approuver l'ensemble des documents ci-annexés

Voté à l'unanimité

3.3- Résultats définitifs 2024

Rapporteur : Bernard DEVAY

Monsieur DEVAY informe l'assemblée qu'il est nécessaire de prévoir un budget supplémentaire au budget primitif 2025 du CCAS afin d'intégrer les résultats définitifs 2024 et d'ajuster les crédits ouverts au BP 2025.

Il est proposé d'équilibrer le budget supplémentaire comme suit :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Art 60224	186.01 €	Art 002	186.01€
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT	226 215.01€	226 215.01€	

Entendu cet exposé, et après avoir délibéré, il est proposé aux membres du Conseil d'administration:

- d'approuver le budget supplémentaire au Budget Primitif principal 2025 du CCAS de Launaguet
- d'autoriser Monsieur le Vice Président à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents y afférents.

Voté à l'unanimité

4/ RESSOURCES HUMAINES

4-1-Modification cadre d'emploi d'un agent

Rapporteur : Bernard DEVAY

Il appartient au Conseil d'Administration de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services ;

Considérant que les missions attribuées à l'agent administratif du CCAS impliquent des responsabilités spécifiques à la filière sociale qui justifient un changement de filière et de grade ;

Considérant qu'il est nécessaire de créer l'emploi d'agent social au tableau des effectifs ci-dessous,

Le Président propose aux membres du conseil d'administration

- de modifier le tableau des emplois permanents du CCAS ainsi qu'il suit à compter du 1^{er} juillet 2025 :

Actuellement :

Libellé fonction ou poste ou emploi	Nb de poste	Nb de poste ETC	catégorie	Cadre d'emplois	
				Grade minimum	Grade maximum
Directeur.rice Général.e	1	0,15	A	Attaché	Attaché hors classe
Directeur.rice des Ressources Humaines	1	0,13	A	Attaché	Attaché principal

Rapporteur : Bernard DEVAY

Le Compte Administratif 2024 du budget principal CCAS adopté ce jour présente les résultats définitifs suivants :

CCAS DE LAUNAGUET RESULTATS DEFINITIFS - EXERCICE 2024 AU 31/12/2024	
DETERMINATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	257 138.72
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	305 652.85
RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	- 48 514.13
RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE (2023)	79 407.14
Part du résultat de fonctionnement 2023 affecté à l'investissement	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	30 893.01

DETERMINATION DU RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
RECETTES D'INVESTISSEMENT	10 077.38
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2027.42
RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	8049.96
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (2023)	38 656.91
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	46 706.87

ETAT DES RESTES A REALISER AU 31/12/2023 - INVESTISSEMENT	
RESTES A REALISER RECETTES	0
RESTES A REALISER DEPENSES	0
BESOIN DE FINANCEMENT	0

Il est rappelé que par délibération n°2025.04.08.008C en date du 08 avril 2025, les résultats prévisionnels ont été repris et affectés provisoirement au BP 2025.

Constat fait des résultats définitifs 2024, il convient de les reprendre ou de les affecter. Il est proposé :

- De reprendre le résultat définitif d'investissement
- D'affecter le résultat définitif de fonctionnement

comme il suit :

REPRISE DU RESULTAT DEFINITIF D'INVESTISSEMENT	
REPRISE DE L'EXCEDENT - INVESTISSEMENT R001	46 706.87

AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
REPRISE DE L'EXCEDENT – FONCTIONNEMENT R002	30 893.02

Entendu cet exposé, et après avoir délibéré, il est proposé aux membres du Conseil d'administration de :

- décider de reprendre le résultat définitif d'investissement 2024
- décider d'affecter le résultat définitif de fonctionnement 2024
- prévoir que ces résultats définitifs soient pris en compte au BS 2025

Voté à l'unanimité

3.4- Budget supplémentaire (annexe 3.4)

Conseillère en économie sociale et familiale	1	1	A	Assistant socio-éducatif	Assistant socio-éducatif classe exceptionnelle
Chargée d'accueil social	1	1	C	Adjoint administratif	Adjoint administratif ppal 1° cl

A compter du 1^{er} juillet 2025 :

Libellé fonction ou poste ou emploi	Nb de poste	Nb de poste ETC	catégorie	Cadre d'emplois	
				Grade minimum	Grade maximum
Directeur.rice Général.e	1	0,15	A	Attaché	Attaché hors classe
Directeur.rice des Ressources Humaines	1	0,13	A	Attaché	Attaché principal
Conseillère en économie sociale et familiale	1	1	A	Assistant socio-éducatif	Assistant socio-éducatif classe exceptionnelle
Chargée d'accueil social	1	1	C	Adjoint administratif Agent social	Adjoint administratif ppal 1° cl Agent social ppal 1° cl

Entendu cet exposé, et après avoir délibéré, il est proposé aux membres du Conseil d'administration :

Autorisent Monsieur le Président à modifier le tableau des emplois tel que présenté ci-dessus, à compter du 1^{er} juillet 2025.

- d'inscrire les crédits nécessaires au budget ;
- de donner tout pouvoir à Monsieur le Président pour procéder aux formalités et prendre les dispositions relatives aux nominations.

Voté à l'unanimité

5/ ADMINISTRATION GENERALE

5.1- Renouvellement de la convention gymnastique mémoire pour les séniors (annexe 5.1)

Rapporteur : Bernard DEVAY

Mr Bernard DEVAY Vice-président du CCAS expose aux membres du Conseil d'Administration du CCAS la nécessité d'établir une convention de partenariat entre le CCAS de Launaguet et Monsieur Sébastien GARCIA, animateur des ateliers « gymnastique douce » et « mémoire » proposés aux aînés Launaguettois.

Cette convention définit les modalités d'engagements réciproques des parties dans le cadre du fonctionnement des activités d'animations de nature sociale mises en œuvre par le CCAS de Launaguet en direction des personnes âgées en perte d'autonomie et à mobilité réduite.

Chaque atelier est rémunéré forfaitairement à Monsieur Garcia :

- atelier mémoire 38 € / Heure (37€ précédemment)
- atelier gymnastique adaptée 40 € / Heure (38 € précédemment)

Le nombre annuel prévisionnel est de 35 séances par ateliers.

Entendu l'exposé de son Vice-président il est proposé aux membres du Conseil d'Administration du CCAS :

- de renouveler la convention de partenariat établie entre le CCAS de Launaguet et Monsieur Sébastien GARCIA, animateur des ateliers « gymnastique douce » et « mémoire » proposés aux aînés Launaguettois, pour la période du 18 septembre 2025 au 02 juillet 2026.
- d'autoriser Monsieur Bernard DEVAY, Vice-président du CCAS, à signer ladite convention.

Voté à l'unanimité

5.2- Tarification des ateliers gymnastique douce et mémoire

Rapporteur : Monsieur DEVAY

Le CCAS de Launaguet propose depuis de nombreuses années des ateliers gym-mémoire en direction des séniors. Les objectifs principaux de ces ateliers sont de prévenir les effets de vieillissement et de maintenir l'autonomie des personnes âgées.

Ces activités se déroulent le jeudi de 9h30 à 10h30 à la salle des fêtes pour la gymnastique et le vendredi de 9h30 à 10h30 dans les locaux de l'association du Temps des loisirs auprès d'un groupe de 20 personnes en moyenne par atelier.

Ces ateliers sont animés par un éducateur sportif spécialisé en gérontologie et sont financés par le CCAS à raison de 40€/heure pour la gymnastique et 38€ par heure pour la mémoire

Suite à l'augmentation des tarifs du prestataire (délibération n°2025.06.18.010C du 18 juin 2025), il est nécessaire d'augmenter les tarifs de la cotisation annuelle inchangés depuis 2021(délibération n°2021.11.17.028C du 17 novembre 2021)

Entendu l'exposé de son Vice-président il est proposé aux membres du Conseil d'Administration du CCAS que l'inscription à ces ateliers soit soumise à une cotisation de :

- 37 €/atelier/an pour les Launaguettois (35€ précédemment)
- 47 €/atelier/an pour les extérieurs de la commune (45€ précédemment)

La gestion des inscriptions ainsi que l'encaissement par le biais d'une régie de recette seront effectuées par le CCAS

Voté à l'unanimité

Le 17.09.25

A Launaguet

Le Président du CCAS
VILLE DE LAUNAGUET
31140
Michel ROUGE